

Décision

Générale

colonial

Décision n° 234 Décisions concernant les Services Etat

n° 234

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdourahman Ahmed Jacques, rédacteur stagiaire du Cadre Territorial de l'Administration Générale en service aux Contributions Directes, est désigné pour suivre un stage de perfectionnement professionnel à Bruxelles pendant une durée de quatre mois, dans les Services de la Communauté Economique Européenne. Les frais de voyage Aller-Retour (Djibouti-Bruxelles-Djibouti), Vindemnité de première mise Wéquipement ainsi que l'indemnité mensuelle d'entretien pendant le séjour de M. Abdourahman Ahmed Jacques à Bruxelles, sont pris en charge par la Communauté Economique Européenne. Pendant toute la période de stage de M. Abdourahman Ahmed Jacques, il sera versé à la famille de ce fonctionnaire : — les allocations familiales, — et une indemnité d'entretien mensuelle de huit mille francs Cette dépense est imputable sur le Budget du Territoire de la Côte Française des Somalis.